



LA SEULE REVUE
DÉDIÉE AUX PG
PROFESSIONNELS
DU GAZ

MAI 2026

#62



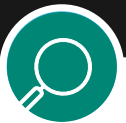
FOCUS SUR LE NOUVEAU CC2 p.17



EXPERTISE
Bilan 2025
des audits qualité
et anomalies
/ p.8



ATOUT GAZ
Un financement clés
en main pour vous aider
à concrétiser vos devis
/ p.21



CULTURE G
Le gaz vert reconnu
dans la PPE 3
/ p.34



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE



<https://lesprofessionnelsdugaz.com>

VOTRE ESPACE DÉDIÉ S'ENRICHIT



- Tableau de bord
- Suivi des contacts
- Courriers
- Mes appellations
- Audit CC2
- Fiche Visa Qualité
- Mention PAC hybride
- Mention Conduit de fumée
- Mention Gaz vert
- Mes chantiers décarbonation
- Mes chantiers avec financement
- Attestations d'entretien
- Appellation Maintenance
- Mes données personnelles
- Mes outils pratiques PG

- **Accédez** à votre tableau de bord
- **Retrouvez** les demandes de contacts effectuées par les particuliers
- **Retrouvez** tous vos courriers dématérialisés des Associations habitA⁺/PG dans cet espace*
- **Faites le point** sur vos appellations PGI et PGM, les dates d'habilitation de vos Responsables Gaz Installation et/ou Maintenance
- **Sélectionnez un CC2** lors d'un déclenchement d'audit et suivez vos résultats d'audits selon la nouvelle convention PG
- **Remplissez la Fiche Visa Qualité** numérique au juste nécessaire après avoir qualifié votre chantier sur le site PG



► **Gérez** vos mentions

- **Possibilité de bénéficier d'une contribution financière de 400 € HT** lors du passage du fioul au gaz naturel, propane ou gaz vert, selon les conditions d'éligibilité de l'Association PG.
- **Possibilité de bénéficier d'une contribution financière de 400 € HT** lorsqu'un client signe une offre de financement avec une banque. (dans la limite de 1000 dossiers en 2026).
- **Complétez directement** vos attestations d'entretien dématérialisées depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre PC
- **Possibilité de payer pour bénéficier de l'appellation PG Maintenance** et de déposer/consulter les attestations d'entretien pour le lancement de l'un des 2 accompagnements techniques (selon la gouvernance de votre organisation professionnelle)
- **Modifiez ou complétez** les informations de votre entreprise
- **Retrouvez** les différents outils et documents utiles au quotidien

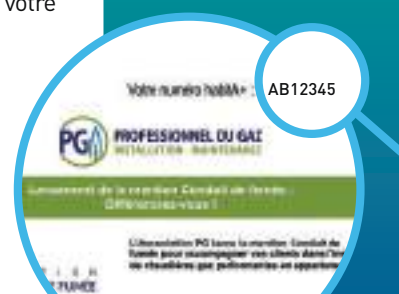
*Attention : depuis le 1^{er} janvier 2024, nous avons cessé d'envoyer des courriers papier.

Comment créer votre espace personnel ?

Connectez-vous sur le site www.lesprofessionnelsdugaz.com

> onglet : Vous êtes professionnel

Vous pourrez vous inscrire en entrant votre numéro habitA⁺ (deux lettres et cinq chiffres) qui figure en haut à droite de tous les mails envoyés par habitA⁺ ou PG - Professionnel du Gaz





LE SOMMAIRE

MAI 2026

#62



L'ÉDITO

« Décarboner le bâtiment avec pragmatisme ! »

Pascal Housset trésorier de l'Association Professionnel du Gaz, président de l'UMGCCP/FFB, société Realitherm (77)

P. 5



120 JOURS

L'actualité de la profession

P. 6



EXPERTISE

habitA+ fait le bilan 2025 des audits qualité et des anomalies

P. 8

Points de contrôle des PAC hybrides : 3 grands risques à maîtriser

P. 14

Le nouveau CC2 s'étend aux ERP de 5^e catégorie de moins de 20 personnes

P. 17



ATOUTS GAZ

Un financement clés en main pour vous aider à concrétiser vos devis

P. 21



QUESTION RÉGLEMENTAIRE HABITA+

Matériels non NF : que faire en cas de kits de raccordement gaz non conformes ?

P. 27



PAROLE DE PG

ClimatiK' : la nouvelle arme fatale pour préconiser la meilleure solution

P. 29

Florent Desroches : « Nous avons besoin qu'un maximum de nos techniciens se forment au confort des utilisateurs »

P. 30

Julien Vines et Marie Vines : « Malgré un contexte difficile, le gaz a encore de beaux jours devant lui »

P. 32



CULTURE G

3^e programmation pluriannuelle de l'énergie : le gaz vert reconnu !

P. 34



Revue quadrimestrielle de l'Association des Professionnels du Gaz réservée à ses adhérents – Immeuble Linea :

1 rue du général Leclerc, 92800 Puteaux – **Directeur de la publication** : Romain Ruillard – **Rédactrice en chef déléguée** : Dominique Ortin-Meaux – **Comité de rédaction** : Éric Abad, Virginie Balzer, Jérémy Bidaud, Céline Bethry, Sylvain Chaulet, Mohamed Habaoui, Jean-Baptiste Jarry, Julien Lambolez, Hervé Naves, Jean-Pierre Pichon, Bruno Py, Cyril Radici, Delfine Salvador, Philippe Schönberg – **Rédaction** : Yann Cabaret, Hugues Haentjens, Dominique Ortin-Meaux, Cédric Rognon – **Coordination de la publicité** : Ilona Choisy – **Conception graphique** : Hugues Jacquemin – **Conception / Réalisation** : Mot à Meaux – **Crédits photo** : UMGCCP, GRDF, Gregory Brandel, Freepic, Flaticon, Pascal Marseaud, Antoine Meyssonier, Shutterstock, D. R. – **Impression** : Calligraphy Print, Chateaubourg (35).



PROFESSIONNEL DU GAZ
METALLAQUE - HAUT NORMANDIE

ÉCRIRE À
la rédaction de « G »
contact@habitaplus.fr

lesprofessionnelsdugaz.com



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION



Une question technique ou réglementaire ?

habitA+ met
à disposition
des professionnels
du gaz un
numéro dédié



Pensez à vous munir de votre
identifiant habitA+ avant
de passer votre appel
(2 lettres et 5 chiffres)

0 820 08 70 50

Service 0,12 € / min
+ prix appel



La seule hotline à faire une
réponse écrite sous 48 h ouvrées.

Contact par téléphone ou par mail à
contact@habitaplus-online.com



Résidentiel



ERP



Tertiaire



Industrie

- Certificats de Conformité
- Conduits de fumée et de raccordement
- Dimensionnement gaz
- Organes de coupure

- Site de production d'énergie
- Tracé gaz après compteur
- Tracé gaz avant compteur
- Ventilation, volume/enveloppe



DÉCARBONER le bâtiment avec pragmatisme !

Avec le gaz vert (biométhane), le gaz a un bel avenir dans le bâtiment existant.

Les scénarios Artelys/Coénove démontrent que le mix énergétique intégrant le gaz vert est non seulement pertinent sur le plan environnemental, mais aussi pour le budget de l'État. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) le confirme en fixant une trajectoire entre 47 TWh et 82 TWh à l'horizon 2035⁽¹⁾. C'est considérable et tout à fait atteignable : les réseaux existent, les unités de méthanisation se multiplient et les taux de couverture progressent. Construire des centrales nucléaires prend du temps et coûte très cher. L'électrification intensive des usages imposera des renforcements de réseaux onéreux. Le biométhane, énergie bas carbone, est déjà disponible dans nos territoires et repose sur des emplois non délocalisables.

Il nous appartient désormais, en tant que Professionnels du Gaz, de sensibiliser sur les usages du gaz vert,

et notamment de faire de la pédagogie auprès de nos clients. Coller les étiquettes sur les chaudières ne suffit pas, il faut expliquer et convaincre. C'est pourquoi, dans nos associations habitA+/PG, nous continuons à travailler sur l'offre de contrats gaz verts. J'y crois ! En particulier lorsqu'un client décide de poser une PAC hybride : s'il associe un contrat gaz vert à son installation, il peut aller vers une solution 100 % vertueuse, 100 % décarbonée.

Contrairement à ce qu'a pu penser le législateur, pénaliser les chaudières THPE n'a pas relancé le marché des pompes à chaleur électriques.

Le remplacement d'anciennes chaudières par des chaudières THPE est pertinent pour décarboner le bâtiment. Le gisement est important : encore 40 % des chaudières gaz ne sont pas THPE et, on le sait, dans de nombreuses configurations, notamment en habitat collectif, l'installation d'une PAC électrique ne sera pas possible.

Nous devons également renforcer la prescription de PAC hybrides, malgré le taux de TVA à 20 %. Nous avons bon espoir que le recours mené avec Coénove permettra de revenir à la TVA réduite qui s'applique aux PAC. Écarter la PAC hybride qui propose un appoint gaz (potentiellement vert) et non un appoint effet Joule est un contresens. Ne l'oublions pas : les solutions hybrides gaz décarbonent sans fragiliser les réseaux électriques. Elles participent ainsi à la résilience du système énergétique français.

C'est pour faciliter ce type de rénovation qu'habitA+/PG a mis en place un dispositif de financement à taux bonifié.

Nous voulons ainsi vous accompagner concrètement dans la mise en œuvre de chaudières THPE. Nous réfléchissons d'ailleurs à une offre commerciale packagée pour aider les copropriétés à rénover massivement les chaudières individuelles B1 ou VMC gaz. Les solutions de fumisterie compatibles THPE existent. Les verrous sont ailleurs ! Le « Printemps de la décarbonation », entre avril et juin 2026, est l'occasion de mobiliser l'ensemble des acteurs autour des aides disponibles et d'accélérer le remplacement des appareils.

Sur le plan de la qualité et de la sécurité des installations, notre filière montre la voie

en mettant en place des certificats de conformité PAC hybride. Fruits d'un travail collégial entre la Capeb, l'UMGCCP/FFB et le Synasav, ils sont un gage de professionnalisme pour vos clients. Et nous devons nous réjouir de l'extension de l'appellation PG aux ERP de 5^e catégorie. J'y vois de belles opportunités pour nos PG d'allier sécurité, qualité et performance dans ces petits tertiaires au travers de solutions de régulation notamment. Promouvoir le gaz vert pour réduire les gaz fossiles, augmenter les solutions hybrides associées au gaz vert pour accélérer la décarbonation, voilà la feuille de route des PG pour les mois à venir. ●

[1] Voir article page 34



« Gaz vert, chaudières THPE, PAC hybrides : nous devons être dans la pédagogie des usages. »

PASCAL HOUSSET

trésorier de l'Association Professionnel du Gaz, président de l'UMGCCP/FFB, société Realitherm (77)

TEMPS FORT

PRINTEMPS DE LA DÉCARBONATION : à saisir pour baisser le reste à charge de vos clients !

Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2026, c'est le moment pour vous, PG, d'agir concrètement pour le pouvoir d'achat de vos clients.

- Comment ? En leur faisant bénéficier des offres des fabricants et de la filière gaz et ainsi baisser le reste à charge sur les travaux.

- Trois contributions financières distinctes :
-400 € HT pour l'installation d'une chaudière THPE en remplacement d'une B1 sur conduit individuel en logement collectif (onglet mention conduit de fumée sur le site PG),

-400 € HT pour l'installation d'un appareil gaz en remplacement d'une chaudière fioul (onglet chantier décarbonation),

-400 € HT pour l'installation d'un appareil gaz avec financement ou prêt à la consommation (onglet chantier avec financement).

- Ces contributions financières ne sont pas cumulables mais peuvent être un vrai coup de pouce pour inciter le client à accepter votre devis ! Un avantage à ne pas manquer. ●



En savoir plus : <https://lesprofessionnelsdugaz.com/professionnel/le-printemps-de-la-decarbonation-un-elan-pour-le-pouvoir-dachat-de-vos-clients>

RENDEZ-VOUS DE LA FILIÈRE GAZ

DERNIÈRE DATE À NE PAS MANQUER !

Les Rendez-vous de la filière gaz 2026 touchent presque à leur fin. Lors des cinq premiers événements, vous avez été nombreux à vous déplacer (76 personnes en moyenne) et à nous donner une excellente note de satisfaction (4,6/5). Vous avez apprécié notamment la représentativité des partenaires de la filière gaz et la pluralité des sujets accessibles à vous PG mais aussi les bailleurs, syndicats, responsables de copropriété.

Voici les ateliers proposés :

1. Extension du périmètre des CC2 et de l'appellation PG, une opportunité

de différenciation et de business.

Animation : PG, habitA+, Qualigaz Evonia, Dekra
2. Comment améliorer votre chiffre d'affaires en période de crise du bâtiment ?

Animation : PG, Association française de la ventilation, G1Besoin, Digitaleo, GRDF

3. Sécurisation et performance des installations collectives d'évacuation des produits de combustion. Devenez partie prenante de la structuration de la filière.

Animation : PG, Uniclimate, GRDF, Poujoulat, Ubbink.

4. En 2026, on ne subit pas le marché, on le maîtrise. L'accompagnement et les ateliers GRDF.

Animation : GRDF. ●



**DERNIER RENDEZ-VOUS,
LE 11 JUIN 2026 À ORLÉANS**

Pour vous inscrire :

Les rendez-vous de la Filière Gaz - Orléans - Inscription PG



Pour ressentir ce qu'est un Rendez-vous de la filière gaz, visionnez cette vidéo : <https://youtu.be/xNtUSjKujJo>

AGENDA

4 juin 2026

CONGRÈS SYNASAV
au palais Brongniart, Paris

23, 24 et 25 juin 2026

CONGRÈS CAPEB
à Marseille

**28 septembre
au 1^{er} octobre 2026**

INTERCLIMA
à Paris

INDEX MENTIONS

ENGAGÉ GAZ VERT

02266

PAC HYBRIDE

00845

CONDUIT DE FUMÉE

00705



ORGANISATION PROFESSIONNELLE

habitA+ et PG au congrès de l'UMGCCP 2026

Sous le soleil de la Camargue, habitA+ et PG-Professionnel du Gaz étaient au congrès de l'UMGCCP les 16 et 17 avril 2026 à Montpellier. Les visiteurs ont pu être renseignés sur le Printemps de la décarbonation, les fonctionnalités du site PG ainsi que le rappel des contributions financières de la filière gaz. habitA+ et PG remercient l'équipe de l'UMGCCP, et notamment Pascal Housset, l'ensemble des visiteurs et congressistes pour la réussite de ce moment. ●

120 jours



ÉVÈNEMENT 2026

RETROUVEZ-NOUS À et préparez-vous à être surpris !



Le Village gaz est de retour sur Interclima, avec un nombre accru de partenaires, des ateliers et des conférences. Ne manquez pas ce rendez-vous de la filière !

● **QUAND ?**

du lundi 28 septembre - jeudi 1^{er} octobre 2026 (de 9 h à 19 h)

● **OÙ ?**

Paris Porte de Versailles, Pavillon 7.3

● **QUI ?**

20 marques partenaires réunies sur un même espace à l'initiative de l'Association Professionnel du Gaz.

● **QUOI ?**

300 m² de stand, intégrant le Café des assoc', un espace atelier dans lequel chaque jour une PAC hybride sera installée, un concours de cintrage destiné aux apprentis plombiers-chauffagistes, des quiz et des jeux et, bien sûr, les stands de vos fournisseurs préférés. ●

Retrouvez vos influenceurs favoris :

Romain le plombier et Enfile ton bleu.

Vous pouvez les suivre tout au long de l'année sur leur chaîne YouTube, sur Facebook, Instagram ou Internet



● **GONZAGUE,
D'ENFILE TON BLEU**

<https://www.enfile-ton-bleu.com>

<https://www.youtube.com/@enfiletonbleu>



● **ROMAIN LE PLOMBIER**

<https://www.youtube.com/channel/UCThrj1TJT8H-2bb5pdVCv1Q>

[sas-tpf.fr](https://www.sas-tpf.fr)

[Facebookfacebook.com/tpf038](https://www.facebook.com/tpf038)

[Instagraminstagram.com/romainleplombier](https://www.instagram.com/romainleplombier)

Village gaz : 20 exposants vous attendent

INSTITUTIONNELS : MIX ÉNERGÉTIQUE, COMMUNICATION ET RÉGLEMENTATION



FABRICANTS : INNOVATION, PAC HYBRIDE, CHAUDIÈRE THPE, ACCESSOIRES ET RÉNO VMC GAZ



ORGANISMES DE CONTRÔLE : SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS



BIOGAZ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



OBTENIR votre invitation



<https://www.interclima.com/fr-fr/register.html?code=1678173239852302-YQ2>



habitA+ fait LE BILAN 2025

des audits qualité et des anomalies

Gestionnaire du dispositif qualité PG depuis 2007, habitA+ livre ici les chiffres clés du rapport d'activité de l'année 2025. La tendance : des CC2 à la baisse mais qui résistent dans la durée.

Augmentation successive des taux de TVA, passant de 5,5 % à 10 %, puis de 10 à 20 % sur les chaudières THPE, augmentation de l'accise⁽¹⁾ sur l'abonnement de gaz, publication au Bulletin officiel des finances publiques (BOFIP) d'une recommandation de TVA à 20 % sur la PAC hybride... Les évolutions impactant le périmètre des Professionnels du Gaz ont été nombreuses. Pourtant, les CC2 n'ont baissé que de 1,6 %. Ceci est la démonstration que les appareils gaz sont plébiscités par les clients pour leur rapport performance/coût et vous en êtes les premiers prescripteurs ! En effet, la chaudière gaz THPE est l'optimum technico-économique en remplacement d'un ancien appareil gaz ou en conversion fioul/gaz, même sans l'apport de dispositifs d'aide et même avec une TVA à 20 %.

La PAC hybride, quant à elle, a atteint les 8 000 ventes en 2025. Elle constitue encore un petit marché, mais elle poursuit sa progression tandis que le marché de la PAC air/eau est en recul, cette année encore, de 2 % (chiffres Uniclimate). Dans ce contexte, vos organisations professionnelles et les partenaires d'habitA+ et PG ont été et seront mobilisés pour se faire entendre.

Autre bonne nouvelle : les anomalies A2 et DGI sont en décroissance et reviennent – après cinq ans – à des niveaux comparables à ceux que l'on connaissait avant les évolutions imposées sur les matériels non NF notamment. Le travail avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR) ou encore la communication et la pédagogie engagées sur le terrain par l'ensemble de la filière – organisations professionnelles (Capeb/Métiers de la Couverture et Plomberie Chauffage, FFB/UMGCCP et Synasav) et les organismes de contrôle (Qualigaz Evonia, Dekra et Copraud) – ont permis d'atteindre ce bon résultat. Un grand remerciement à toutes les parties prenantes.

En complément, courant 2025, le ministère de l'Intérieur a validé le projet d'étendre l'appellation PG aux établissements recevant du public de 5^e catégorie accueillant moins de 20 personnes. Ce projet étant validé réglementairement, les contrôles débiteront le 1^{er} juillet 2026.

Enfin, le développement du gaz vert se poursuit, avec plus de 800 sites de biométhane qui injectent dans le réseau de gaz français. En quinze années seulement, l'équivalent de la production de trois réacteurs nucléaires a été atteint sur le territoire. ●

(1) Nouveau nom de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN)



ÉVOLUTION DES ANOMALIES A2 LES PLUS IMPORTANTES EN 2025



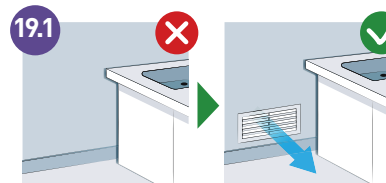
**Anomalie 7a3 :
kit de raccordement NF**

2021	2022	2023	2024	2025
2 %	40 %	31 %	20 %	16 %



**Anomalie 5 : obturation
de l'espace annulaire**

2021	2022	2023	2024	2025
13 %	13 %	10 %	12 %	16 %



**Anomalie 19.1 :
absence d'amenée d'air**

2021	2022	2023	2024	2025
9 %	4 %	5 %	8 %	8 %



BILAN DES AUDITS QUALITÉ (France entière)

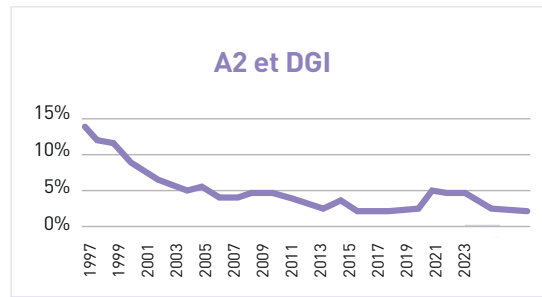
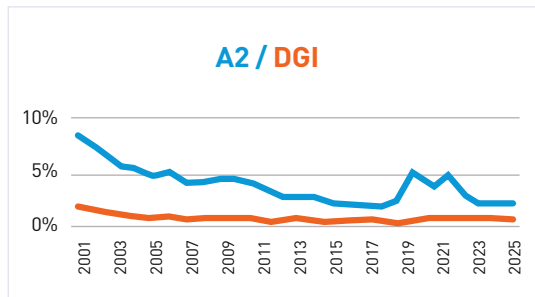
Le tableau suivant récapitule les données phares de l'année 2025 en comparaison à celles de l'année 2024.

	ANNÉE 2024		ANNÉE 2025		
CC PG	265 962		261 702		-1,6 %
Audits réalisés	14 580		13 560		-7 %
Taux d'audit	5,5 %		5,2 %		-0,3 pt
A1	562	3,82 %	632	4,7 %	+0,88 pt
A2	292	2,05 %	257	1,9 %	-0,15 pt
DGI	63	0,43 %	60	0,4 %	-0,03 pt

NB : le niveau le plus haut relevé en audit est celui enregistré par habitA+

ÉVOLUTION DES ANOMALIES A2 ET DGI DEPUIS 1997

Les deux graphiques ci-dessous démontrent l'intérêt du dispositif qualité PG en mettant en évidence l'évolution à la baisse du nombre d'anomalies A2 et DGI depuis l'existence de l'appellation. De plus, les anomalies A2 liées aux évolutions du référentiel de contrôle en cours d'année 2020 (voir Revue G #44 de mai 2020) puis de l'année 2022, causant une anomalie 7a3 en cas de matériels non NF sur les kits de raccordement d'appareils et tubulures, sont dorénavant marginales. Ces référentiels sont entrés dans vos habitudes de travail (voir encadré sur le graphique A2/DGI).



ÉVOLUTION DU DGI LE PLUS IMPORTANT

6

6

**Anomalie 6 :
fuite sur installation**

2021	2022	2023	2024	2025
52 %	58 %	65 %	40 %	53 %

ÉVOLUTION D'UN DGI EN HAUSSE

27a

27a

**Anomalie 27a : détérioration au niveau
du conduit de raccordement**

2021	2022	2023	2024	2025
24 %	22 %	26 %	33 %	40 %





habitA+ fait LE BILAN 2025 des audits qualité et des anomalies

Expertise



RAPPEL

- Les fiches PG vous permettent d'éviter les anomalies d'un simple coup d'œil. Vous souhaitez en commander ou en recommander, connectez-vous sur votre espace PG, rubrique Mes outils pratiques > boutique PG.

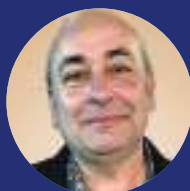


LES TROIS ANOMALIES A1/A2 ET DGI DE L'ANNÉE 2025

Extrait du référentiel de contrôle (REF OH-BSERR M2 – novembre 2025)

		Neuf		Existant	
		OUI	NON	OUI	NON
5	L'espace annulaire de la canalisation gaz à la pénétration dans le logement est visible. Si oui, il est obturé.		A2		A2
7a3	Tout robinet et accessoire est marqué du logo d'une marque reconnue.		A2		A1
19.1	L'amenée d'air n'existe pas.	A2		A2	
6	L'installation présente une étanchéité apparente.		DGI		DGI
27a	L'orifice d'évacuation des produits de combustion débouche à l'extérieur ou dans un conduit collecteur spécial.		DGI		DGI
29c	Le raccordement au conduit de fumée a une détérioration apparente.	DGI		DGI	

ILS LE DISENT...



Quels sont les événements marquants de cette année 2025 en CCRG ?

À l'échelle nationale, les taux d'anomalies A2 et de DGI évoluent dans le bon sens. Entre 2022 et 2025, les premiers ont chuté de 65 %, les seconds de 30 %.

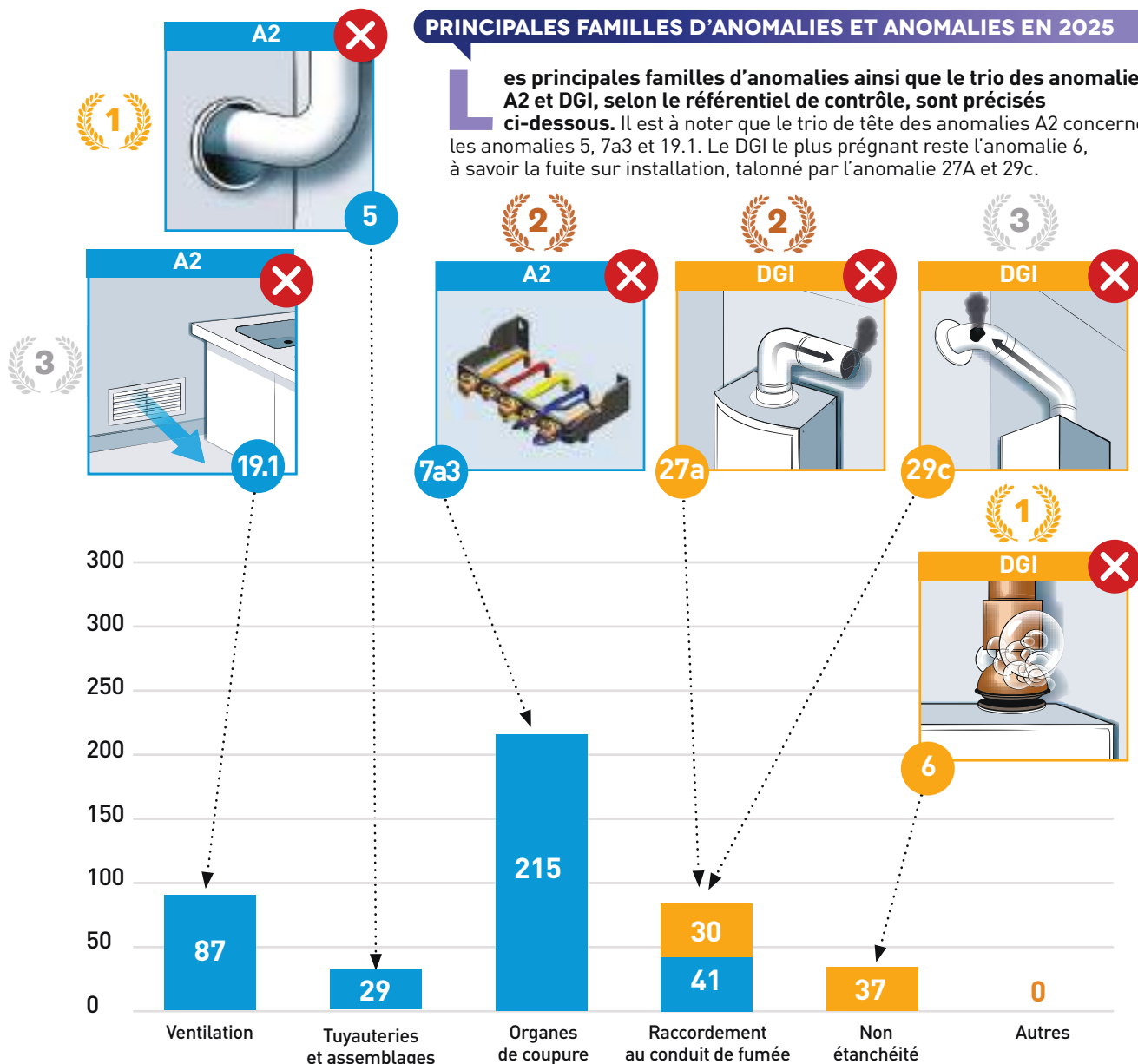
Cette baisse constante, toute anomalie confondue, y compris le point de contrôle 7a3, est le signe de l'efficacité des CCRG. Leur mission première est de veiller à la qualité et à la sécurité des installations gaz. Dès que l'occurrence d'une anomalie augmente, les organisations professionnelles relaient les messages correctifs auprès

de leurs adhérents. La communication est fluide, avec pour conséquence une amélioration constante des pratiques. Sur le plan associatif, l'évolution en 2025 de l'appellation PG Maintenance, avec ses deux formules d'accompagnement technique, est une opportunité dont les PG doivent se saisir. C'est une corde de plus à leur arc, au moment où les installations nouvelles de chaudières risquent de se tarir. Valoriser l'acte de maintenance, c'est aussi un enjeu des associations PG et habitA+.

Hervé Vergnaud,
Délégué Régional Ouest/Sud-Ouest habitA+

PRINCIPALES FAMILLES D'ANOMALIES ET ANOMALIES EN 2025

Les principales familles d'anomalies ainsi que le trio des anomalies A2 et DGI, selon le référentiel de contrôle, sont précisés ci-dessous. Il est à noter que le trio de tête des anomalies A2 concerne les anomalies 5, 7a3 et 19.1. Le DGI le plus prégnant reste l'anomalie 6, à savoir la fuite sur installation, talonné par l'anomalie 27A et 29c.



NB : ce graphique présente tous les A2 et DGI relevés en audits en 2025



Le but de ces réunions de concertation est de visualiser le taux d'anomalies dans la région et d'agir en conséquence.

Pour la région Bretagne, nous n'avons pas été de très bons élèves: le taux s'est dégradé (3,71, % contre 2,90 %) et, surtout, il est supérieur à la moyenne nationale. Les CCRG sont constitués des organisations professionnelles, des organismes de contrôle, de GRDF et de quelques professionnels invités, ce qui permet d'échanger et comprendre pourquoi elles apparaissent de façon récurrente. Suite à ces analyses, les organisations professionnelles se doivent de communiquer auprès de leurs adhérents, pour que ces

anomalies – qui sont rarement des points compliqués – soient corrigées. Au sein d'habitA+, nous avons travaillé sur les fiches pratiques, installation et bientôt maintenance, qui peuvent être téléchargées sur le site PG !

Nous constatons aussi une baisse des CC2 produits en 2025, ce qui s'explique principalement par un recul de l'activité gaz. Mais il faut aussi rappeler qu'1 appareil à gaz = 1 CC2, que celle-ci ait été posée par un PG ou non. Et là, je pense qu'il y a un vrai effort de contrôle à mener. Défendre la qualité et la sécurité, c'est aussi défendre la filière gaz !

Franck Fontana, Président du CCRG Bretagne, dirigeant de la société Fontana (29)



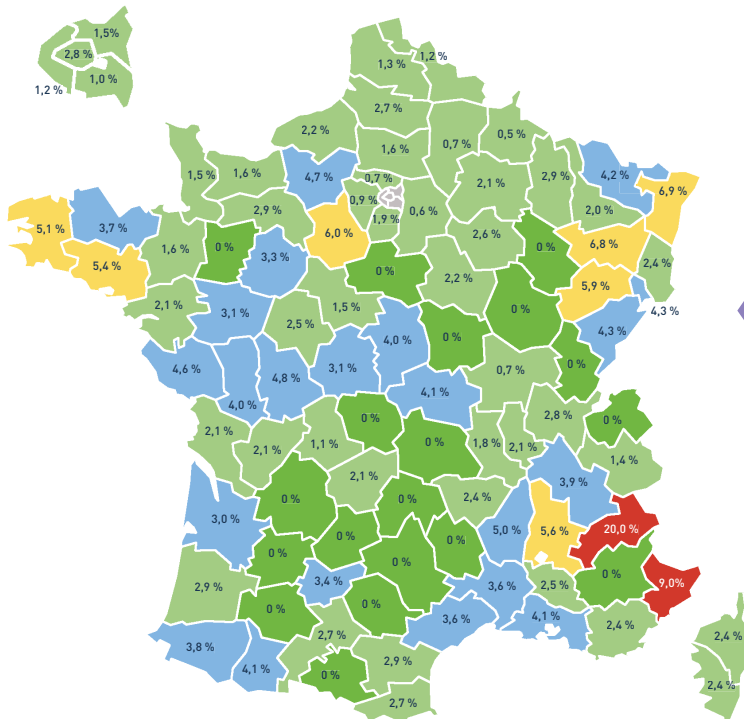
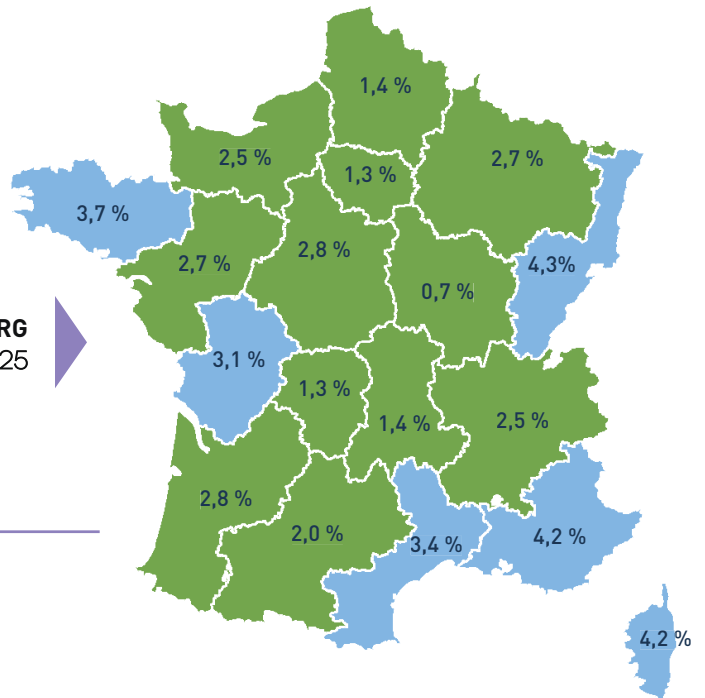
habitA+ fait LE BILAN 2025 des audits qualité et des anomalies

BILAN DES AUDITS QUALITÉ par Comité de Concertation Régional Gaz et par département

En tant que gestionnaire du dispositif qualité PG, habitA+ analyse les données à la maille régionale (CCRG – Comité de Concertation Régional Gaz) ou à la maille départementale. Ces analyses permettent d'orienter les actions locales à conduire avec la filière dans le but de diminuer les anomalies sur ces territoires. Les chiffres 2025 sont synthétisés sur les cartes ci-dessous.


TAUX D'ANOMALIE A2/DGI par CCRG DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Taux < 3 %
- 5 % < Taux < 7 %
- 3 % < Taux < 5 %
- Taux > 7 %



TAUX D'ANOMALIE A2/DGI par département DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Taux = 0 %
- 5 % < Taux < 7 %
- Taux < 3 %
- Taux > 7 %
- 3 % < Taux < 5 %



Le nouveau certificat de contrôle intègre la partie électrique des PAC hybrides qui seront contrôlées à partir du 1^{er} juillet 2026.

Points de contrôle des PAC hybrides : 3 GRANDS RISQUES À MAÎTRISER

Le référentiel de contrôle des pompes à chaleur hybrides évalue trois familles de risques liés à l'électricité, la fixation et l'implantation de l'unité extérieure. Focus sur les éléments qui seront contrôlés à partir du 1^{er} juillet 2026. **PAR HUGUES HAENTJENS**

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le certificat de conformité intègre clairement la PAC hybride.

« S'agissant d'une nouvelle solution qui associe deux matériels, il était normal de créer de nouveaux points de contrôle », souligne Romain Ruillard, directeur général d'habitA+/PG. Conformément à la mission d'habitA+, les points de contrôles d'une pompe à chaleur hybride individuelle (PAC + chaudière neuve) se concentrent sur les risques liés aux biens et aux personnes, sans préjuger de la performance énergétique. Trois familles de risques déterminent la conformité de l'installation de la pompe à chaleur hybride : protection électrique, stabilité de l'unité extérieure, protection de l'habitat

en cas de fuite de fluide frigorigène inflammable ou toxique. Les contrôles sur ces différents points seront appliqués à partir du 1^{er} juillet 2026.

Éviter l'introduction de fluide frigorigène dans l'habitat

À pression atmosphérique, en cas de fuite du circuit thermodynamique de la PAC, le fluide frigorigène s'échappe à l'état gazeux. Ce gaz est généralement faiblement toxique (classé A) et inflammable selon la classification des fluides frigorigènes : type 2L (légèrement inflammable), type 2 (inflammable) et type 3 (très inflammable). Les règles d'implantation cherchent donc à éviter la réintroduction de fluide frigorigène dans l'habi-

tat. Trois points de contrôle vérifient le respect d'une distance minimale entre l'unité extérieure et un point potentiel d'entrée dans l'habitat :

- une grille de ventilation (d > 60 cm),
- un ouvrant (d > 40 cm),
- directement au-dessus d'un ouvrant ou d'une cour anglaise (cette configuration étant interdite).

Dans tous les cas, si la notice du fabricant évoque une distance de sécurité supérieure, c'est cette dernière qui fait foi.

Protection électrique des biens et des personnes

Bien évidemment, les organes de sécurité électrique doivent protéger aussi bien la



pompe à chaleur que le générateur gaz. S'agissant de sécurité électrique, la plupart des manquements sont sanctionnés par une anomalie A2. Dans le neuf, les points suivants sont réhilitoires :

- l'absence d'un dispositif différentiel de 30 mA max. assigné à chacun des équipements ;
- l'absence d'un disjoncteur divisionnaire dédié et identifié, compatible avec la puissance absorbée de l'équipement, aussi bien PAC que chaudière ;
- la section des câbles et leur longueur doivent être conformes à la norme NFC 15 100 à la sortie du disjoncteur divisionnaire et au raccordement de l'équipement ;
- le raccordement électrique de l'équipement doit être réalisé sans aucun prolongateur (pas de boîtier de raccordement, ni connecteur ou domino) ;
- les deux appareils sont raccordés aux bornes terre et à la borne terre principale de l'installation. Par conséquent, l'installation électrique doit posséder, elle aussi, un conducteur de protection de terre ;
- les câbles électriques utilisés pour la pompe à chaleur sont compatibles avec une installation à l'extérieur.

Pour la pompe à chaleur, il est demandé – en plus – un moyen fixe ou mobile pour empêcher la remise en marche intempestive de l'appareil pendant les opérations de maintenance.

Une unité extérieure bien fixée

Que l'unité extérieure soit montée au sol ou sur un mur, son support doit être considéré horizontal et adapté. Dans le premier cas, il doit dépasser de 10 cm par rapport au niveau du sol. Évidemment, l'unité extérieure doit être fixée à son support si des « big foots » ne sont pas utilisés. Si des big foots sont utilisés au sol, ils dépassent des faces verticales (ils sont plus larges que l'unité).

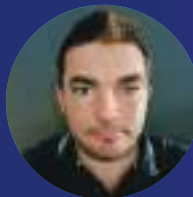
Dans le but de réduire la propagation des vibrations de la PAC et préserver le circuit de fluide frigorigène, des dispositifs anti-vibratiles doivent être intégrés sur toutes les reprises de charge. Il peut s'agir de plots anti-vibratiles ou de supports big foot. ●

PAROLE D'OC !



« L'intégration de nouvelles exigences relatives à la PAC hybride dans la mise à jour de janvier 2026 du guide installation générale (IG) du CNPG marque le souhait de renforcer la sécurité de ce type d'installations. Nous saluons cette évolution positive et avons naturellement répondu présent à l'invitation d'habita+ pour construire la méthodologie associée. Notre organisme dispose d'une expérience de plus de quinze ans dans le contrôle d'installations de systèmes thermodynamiques, avec des contrôleurs formés et habilités à vérifier les nouveaux points de contrôle applicables au 1^{er} juillet 2026. Le dispositif PG sera un atout précieux pour piloter les premiers retours d'expérience et mettre en exergue tout point d'amélioration identifié sur les installations. »

Bruno Py, directeur Technique et Qualité de Qualigaz Évonia



« habita+ et les trois organismes de contrôle dont nous faisons partie ont entamé la rédaction d'un mémento commun destiné aux contrôleurs. Habituellement, nous avons chacun notre propre document interne. S'agissant d'une activité nouvelle, nous avons préféré travailler ensemble, sur les mêmes bases. Chez Copraudit, la formation de nos auditeurs est prévue au mois de juin, juste avant le début des audits à partir de juillet. Avec les PAC hybrides, nous intégrons des points sécuritaires supplémentaires. Je pense que c'est une bonne chose quand on voit le manque de qualité de certaines installations de pompes à chaleur sur le terrain qui ne sont pas toujours effectuées dans les règles de l'art. Au moins, une installation de PAC hybride faite par un PG apportera des garanties. »

Julien Lambolez, directeur technique de Copraudit



« Comment faire pour promouvoir un nouveau dispositif sans que rien ne vienne entacher son développement ? La réponse qu'apporte habita+ est le référentiel de contrôle PAC hybrides qui permet de maîtriser la sécurité des installations. Il se concentre sur trois domaines : la sécurité électrique, le risque de basculement de l'unité extérieure et le risque de réintroduction de gaz dans l'habitat. Pour les contrôleurs, c'est surtout la partie électricité – que l'on ne contrôle pas dans le cadre d'une installation gaz habituelle – qui va nécessiter que chacun dispose de l'habilitation électrique. Pour le reste, la filière s'organise. La rédaction d'un mémento commun permettra à chacun des contrôleurs de bien maîtriser le référentiel et le niveau de sécurité que l'on souhaite atteindre dans chacun des trois domaines. »

Thomas Giraudeau, responsable technique Dekra

Chauffage des logements : **96% des Français veulent rester libres de choisir !**



Résultats de la 1ère édition de l'enquête Coénove, réalisée par le Groupe IFOP en mars 2026 : "**Les Français et leurs préférences en matière de chauffage**" (*)

L'installateur, tiers de confiance pour près de 60% des Français



Les décisions des consommateurs restent largement guidées par les conseils des **installateurs (58%)** et de l'**entourage (24%)**

+90%

veulent une **énergie produite en France** et un **mix diversifié**



Le biogaz dans le top 3

des énergies les mieux perçues par les Français, dont **8 sur 10** pour les qualités suivantes : **locale**, **renouvelable**, **issue du recyclage des déchets**, contribuant à l'**indépendance énergétique de la France**

89%



estiment que la production d'énergie à partir du **recyclage** doit être une priorité

L'hybride, un modèle prometteur !



Encore méconnues, les solutions hybrides répondent à plusieurs des attentes exprimées par les consommateurs : **économies d'énergie, amélioration du confort thermique, bascule en cas de panne**

52 %



des sondés trouvent les systèmes hybrides intéressants, dont **63%** ont moins de **35 ans**

70%



considèrent que la 1ère action pour l'environnement consiste à **consommer moins** et à **être plus sobres**

Sondage complet :





LE NOUVEAU CC2

s'étend aux ERP de 5^e catégorie de moins de 20 personnes

Le Certificat de conformité modèle 2 s'applique dorénavant aux établissements recevant du public de 5^e catégorie accueillant moins de 20 personnes. Les contrôles par les organismes agréés débiteront à partir du 1^{er} juillet 2026. **PAR HUGUES HAENTJENS**



Le référentiel ERP de 5^e catégorie est très proche de celui de l'habitat. pas de grand changement pour les PG !

Le nouveau certificat de conformité modèle 2 (CC2) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Six modifications ont été apportées, parmi lesquelles l'extension de son champ d'application.

Les pouvoirs publics en ont profité pour simplifier, clarifier et sécuriser ce document qui, rappelons-le, vise à protéger aussi bien le client que l'installateur.

Un périmètre élargi

Dorénavant, la démarche de certificat CC2 concerne non seulement l'habitat mais également les établissements recevant du public de 5^e catégorie (ERP) comprenant moins de 20 personnes (inférieur ou égal à 19 personnes), hors locaux à sommeil. Au-delà de ce seuil, la démarche pour les ERP de 5^e catégorie est

identique à celle appliquée aux autres ERP (catégories 1 à 4). Plus concrètement, les bâtiments concernés sont des locaux tels

que les cabinets médicaux, les cabinets de dentistes, les coiffeurs, les pressings, etc. qui ont déclaré respecter cette limite.



« L'évolution réglementaire du CC2 vient combler un manque existant. Il n'y avait pas de suivi, pas d'obligation, pour les installations gaz dans les établissements recevant du public de 5^e catégorie inférieure à 20 personnes. Pour un bureau de contrôle, c'est donc un progrès important. En réalité, le vrai changement ne sera pas pour les PG. Ce sont plutôt les entreprises qui avaient coutume de travailler en ERP sur la base des articles GZ qui devront s'adapter. En effet, le référentiel ERP 5^e catégorie de moins de 20 personnes est très proche de celui de l'habitat. Pour nous, cela nécessitera un peu de développement informatique et de formation. Nos contrôleurs devront surtout s'habituer à ne contrôler que la partie neuve de l'installation ERP, ce qui n'est pas le cas dans l'habitat. »

THOMAS GIRAUDEAU, RESPONSABLE TECHNIQUE DEKRA

LE NOUVEAU CC2

s'étend aux ERP de 5^e catégorie de moins de 20 personnes

Ce changement répond à une logique de sécurité. En effet, les ERP de petite taille ne faisaient l'objet d'aucun contrôle par tierce partie. Une attestation sur l'honneur suffisait, situation jugée anormale par les pouvoirs publics qui suggéraient des contrôles systématiques pour toutes les populations d'installateurs. Alors que de nouvelles règles de sécurité pour les installations gaz dans les ERP sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026, ces petits ERP, reconnus réglementairement dans le périmètre de l'arrêté 23 février 2018 modifié (logement), sont désormais soumis aux CC2, et les PG au contrôle par sondage. Une reconnaissance de l'efficacité de ces dispositifs. Dans la logique de simplifier la vie du PG, les audits PG pourront être déclenchés pour des installations en habitat ou ERP selon le tirage au sort d'habitA+.

Mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2026

Le référentiel de contrôle est très similaire à celui qui s'applique dans l'habitat. Un point de distinction majeur : en dehors de l'étanchéité de la canalisation, seule la

partie neuve sera contrôlée dans les ERP de moins de 20 personnes et la fourniture de gaz en pression est autorisée jusqu'à 300 mbar. Les appareils à gaz de plus forte puissance ont besoin de cette pression pour fonctionner (dans les fours de boulangerie par exemple). Pour le reste, le référentiel de contrôle ne change pas. Les contrôles par les organismes habilités pour cette catégorie de bâtiments débuteront à partir du 1^{er} juillet 2026, le temps que la filière s'organise pour cette nouvelle activité. Rappelons qu'un CC2 doit obligatoirement être délivré par l'installateur lors de la création ou de la modification d'une installation gaz ou du remplacement d'un appareil de chauffage.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, des contrôles sont renforcés et les sanctions alourdies pour tous les professionnels, qu'ils soient PG ou non PG : ne pas produire de CC2 constitue une infraction sanctionnée par l'article R. 554-63 du code de l'Environnement (voir notre article dans Revue G 60). ●

ÉVOLUTION DE

A lors que la sécurité dans l'habitat relève de la direction générale de la prévention des risques (DGPR), au sein des ministères Transition écologique,

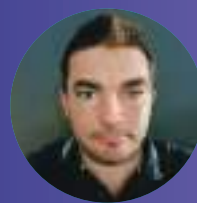


ON EN PARLE...



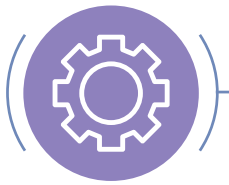
« L'extension du CC2 aux installations réalisées en ERP de 5^e catégorie de moins de 20 personnes s'inscrit dans une évolution logique de la réglementation. La structure réglementaire qui encadre la sécurité des installations de gaz dans l'habitat existe depuis de nombreuses années et a fait ses preuves. Cette avancée s'appuie également sur le dispositif PG, reconnu pour son efficacité et la qualité des professionnels qu'il mobilise. Nous sommes fiers d'avoir piloté l'un des groupes de travail à l'origine de cette évolution, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière. Le référentiel de contrôle que nous utiliserons dès le 1^{er} juillet 2026 est très proche de celui employé lors des contrôles d'installations de gaz domestiques, ce qui facilitera sans doute le démarrage de l'activité. »

Bruno Py, directeur Technique et Qualité de Qualigaz Évonía



« C'est une bonne chose que cette catégorie d'ERP entre dans le périmètre d'action des PG. Cela va améliorer la sécurité sur ce type d'installations. Du point de vue du contrôleur, il y aura néanmoins des différences notables. Contrairement à l'habitat, l'auditeur dans cette nouvelle catégorie inspectera uniquement la partie neuve de l'installation. Par ailleurs, en cas de détection de fuite, il n'aura pas l'autorité pour couper le gaz. C'est le maître d'ouvrage qui portera la responsabilité d'agir. Bien évidemment, dans ce cas, il ne signera pas le certificat. Cela ne sera donc pas sans conséquence si l'installation n'est pas déjà en gaz... Cette grande différence est liée au fait que le ministère de tutelle est différent pour les ERP par rapport à l'habitat (voir article). À ce stade, je n'ai aucune visibilité sur un éventuel surcroît d'activité que cela pourrait entraîner pour nous ou pour les installateurs. »

Julien Lambolz, directeur technique de Copraudit



BON À SAVOIR

Pour éviter la fraude, le nouveau modèle CERFA intègre un cartouche lors du téléchargement sur le site du ministère.



https://www.formulaires.service-public.gouv.fr/gf/cerfa_16026.do

LA CONVENTION PGI

Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement, la sécurité dans les ERP est placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur. Une nouvelle convention

PG Installation a donc été signée entre habitA+ et le ministère de l'Intérieur en complément de la convention existante.

À LA LOUPE

D'autres AMÉLIORATIONS MINEURES

- 1** Parmi les simplifications, notons que le distributeur ne signe plus le document : il est simplement tenu de le collecter.
- 2** Des mises à jour ont également été effectuées pour mentionner les nouveaux matériels (PAC hybrides, détendeur ou inverseur à sécurité intégrée).
- 3** Enfin, pour une meilleure compréhension des informations demandées à l'installateur, le cadre « Autres opérations réalisées » a été modifié.





Découvrez PG Maintenance 2026

2 accompagnements techniques à votre disposition :

JE SUIS NOUVEAU DANS LA MAINTENANCE

L'accompagnement technique terrain vous correspond. Un technicien formateur se déplace chez votre client pour vous fournir les clés d'une bonne maintenance d'un appareil gaz. Il vous aide également dans le remplissage de l'attestation d'entretien.

Formule n°1 : 165 € HT

J'EXERCE LA MAINTENANCE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

L'accompagnement technique sur l'attestation d'entretien vous correspond. Un technicien formateur vous guide dans la bonne réalisation de l'attestation d'entretien.

Formule n°2 : 65 € HT

Offre à retirer au comptoir de :

Dans tous les cas, avec l'appellation PG Maintenance, vous bénéficiez de :



Pack de démarrage offert pour les 100 premiers PGM comprenant : une valise d'entretien et un accompagnement spécifique à l'utilisation de nos outils



Deux mois d'abonnement offerts sur le logiciel EasySAV pour un an d'engagement



Deux mois offerts sur EDITHERM pour un an d'abonnement ou quatre mois offerts pour trois ans d'abonnement avec le code promo : PG26



Service clic&collect et fourniture des pièces en moins de 24 heures dans toute la France



Offre des produits de traitement d'eau d'une valeur de 100 €



Conditions spéciales sur équipements neufs : jusqu'à 300 € HT offerts. Traitement prioritaire lors de vos retours au service technique

DISPART[®]

PARTEDIS

Offres et conditions susceptibles de modification



Atouts gaz

UN FINANCEMENT clés en main pour vous aider à concrétiser vos devis

Face à des clients de plus en plus prudents, voire hésitants au moment de signer les devis, l'Association PG passe à l'action. Le partenariat signé avec Sofinco Éco Transitions a pour objectif de mettre à votre disposition une solution de financement simple et accessible pour vos clients. L'enjeu est concret : améliorer le taux de transformation de vos devis en travaux. Un changement de chaudière ou tout autre projet de rénovation qui semblait hors de portée peut soudainement devenir réalisable. Et pour vous, plus de chantiers signés et une activité consolidée.

TEXTE PAR DOMINIQUE ORTIN-MEAUX



UN FINANCEMENT clés en main pour vous aider à concrétiser vos devis



Comment donner un coup de boost à l'activité des PG dans un contexte de marché atone, avec un pouvoir d'achat en baisse ? Le nerf de la guerre, comme chacun sait, est très souvent le financement.

L'idée d'accompagner la démarche commerciale des PG par du financement n'est pas nouvelle. Les plus anciens de nos lecteurs se souviennent certainement de Solféa, qui était alors le bras financier de Gaz de France puis de GDF Suez. Depuis, les réglementations en matière de crédit ont bien évolué. À raison – pour éviter le surendettement des ménages – les crédits sont mieux encadrés tandis que les pratiques professionnelles se sont elles aussi « normalisées ». Dans ce contexte, comment permettre à tous les Professionnels du Gaz de proposer une offre de financement à leurs clients, sans avoir besoin de passer par la phase engageante de l'agrément et de la formation indispensable à tout « intermédiaire en opérations de banque et service de paiement » ? L'Association PG s'est donc lancée dans la recherche d'un partenaire financier qui réponde à ce cahier des charges. Après consultation de plusieurs organismes, le bureau a porté son choix sur Sofinco, et signé une convention de partenariat avec la division Sofinco Eco Transitions (voir interview page suivante). « *Ce nouvel outil permettra à nos entreprises PG de disposer des mêmes solutions que les grands groupes et les entreprises "opportunistes" qui vendent un crédit au détriment d'une solution technique pertinente. Disposer d'un outil de financement, c'est se mettre au niveau des grandes structures* », observe Julien Darthou, vice-président de l'Association PG.



L'Association PG a souhaité s'engager dans cette démarche afin d'accompagner ses adhérents dans un contexte où la décision d'investissement des clients est

de plus en plus contrainte. Proposer une solution de financement simple et accessible permet de lever certains freins à l'achat et ainsi soutenir l'activité des entreprises. »

VINCENT DOS SANTOS, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION PG



Une solution de financement simple et accessible

Pour que votre client accède au Prêt transition énergétique qui lui permettra d'engager les travaux, rien de plus simple pour un Professionnel du Gaz. Votre rôle consiste à mettre en relation votre client – avec son accord – et Sofinco Eco Transitions, via une fiche de contact sur le site PG. Et votre implication s'arrête là. Le client fera ensuite sa demande de crédit en toute autonomie (simulation, demande de crédit, fourniture des documents obligatoires, etc.). Dès lors que son dossier est accepté par l'organisme, il bénéficiera d'office des conditions prévues dans la convention de partenariat signée entre l'Association PG et Sofinco. En l'occurrence, le taux négocié de ce prêt non affecté est de 4,9 % (TAEG fixe)^[1]. Pour donner un exemple concret : si votre devis s'élève à 5 000 euros, votre client remboursera des mensualités de 142 euros/mois pendant 36 mois^[2]. « *Le financement permet de rendre les projets plus accessibles pour les clients finaux, notamment sur des montants importants qu'ils n'avaient pas anticipés, et donc de sécuriser davantage de chantiers. Nous en attendons un réel levier d'amélioration du taux de transformation des devis* », indique Vincent Dos Santos, président de l'Association PG.

Parmi les 13 500 Professionnels du Gaz, certains sont déjà agréés avec des banques et chaque entreprise PG peut choisir cet organisme ou un autre. « *Cette proposition ne remet pas en cause leur agrément et leurs accords*, précise Romain Ruillard,



3 QUESTIONS À SOPHIE LAFFORGUE, responsable de partenariats, marché de l'habitat, Division Sofinco Eco Transitions.



Au sein de Sofinco, créé il y a 75 ans, pour permettre aux Français de s'équiper en biens de consommation, Sofinco Eco Transitions accompagne l'investissement des clients particuliers pour l'amélioration de leur habitat.

Quelle est la mission de Sofinco Eco Transitions ?

Sofinco Eco Transitions est la division « BtoBtoC⁽¹⁾ » de Sofinco et nos partenaires sont tous des professionnels de l'amélioration de l'habitat. Cela recouvre la transition énergétique mais aussi l'adaptation du logement au bien vieillir, ou l'amélioration du logement sur des aspects de confort et sécurité. Cela entre dans la démarche de Sofinco d'accompagner tous les professionnels, y compris ceux qui n'ont pas la capacité technique ou humaine d'instruire par eux-mêmes le financement. Dans le cas de l'Association PG, le professionnel a le statut d'« indicateur » et non d'« intermédiaire en opération de banque et prêt », comme pourraient l'être nos partenaires de la grande distribution.

Concrètement, quel rôle jouent les Professionnels du Gaz dans la demande de financement ?

Il est aussi limité que possible, car il consiste à faire connaître cette offre et, si son client est intéressé, à remplir une fiche contact sur le site PG. Cela dit en substance : « M. ou Mme X, à qui j'ai présenté le projet technique, aimerait profiter du partenariat de financement avec Sofinco ». Un mail du type « Vous avez indiqué à votre artisan être intéressé

par un financement dans le cadre de votre projet » est envoyé directement à M. ou Mme X pour qu'il ou elle fasse sa demande de financement en toute autonomie sur le site de Sofinco. Comme le client nous a été présenté via l'Association PG, il est reconnu comme pouvant profiter de l'offre de prêt à 4,9 %⁽²⁾, un taux très compétitif.

Comment ce partenariat s'intègre-t-il dans le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, dont Sofinco est une filiale ?

Le Groupe a un projet RSE extrêmement fort, qui lie les sujets de transition énergétique et de transition démographique. Cet engagement sociétal et environnemental très puissant se décline dans toutes les filiales, y compris la nôtre. C'est d'autant plus vrai depuis la création de notre entité spécialisée en 2024. Notre ambition est de devenir le leader de l'écotransition sur le marché français où nous détenons entre 25 et 30 % de parts de marché.

(1) Business to business to consumers, c'est-à-dire entre Sofinco et les professionnels à l'intention de leurs clients.
(2) Soit, à titre d'exemple, sur la base d'un crédit de 5000 euros sur 36 mois, des mensualités de 142 euros par mois et un coût global de 5 486,40 euros, hors assurance facultative.



LE PRÊT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RÉSERVÉ AUX CLIENTS DES PG

Taux :

4,9 % (TAEG, hors assurance⁽¹⁾)

Prêt non affecté aux travaux

Montant :

jusqu'à 75 000 euros

Assurance (facultative) :

taux variable en fonction de l'âge de l'emprunteur
(18 à 39 ans : 0,10 % ; 65 à 82 ans : 0,35 %)

Les + de l'assurance

- extension de garantie de + 3 ans sur le produit technique concerné
- couverture jusqu'à 85 ans : adhésion possible jusque 82 ans

Selon l'article L. 312-5 du Code de la consommation :

« Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager ».

(1) Taux annuel effectif global (= le coût total du crédit). Le taux de 4,9 % est garanti pour les prêts souscrits en 2026, sous réserve que le contexte géopolitique et financier n'amène à le réviser.

directeur général de l'Association. Mais l'Association se devait de proposer une solution qui facilite la vie de tous ! »

Dans quelles circonstances présenter cette offre ?

« Il s'agit simplement de porter à la connaissance de nos clients que nous sommes en capacité de les accompagner avec une solution de financement pour le rempla-

Cette offre de crédit Sofinco est une aide pour convertir

un devis chez un client qui ne dispose pas immédiatement des liquidités pour faire changer son appareil à gaz. Cette solution sera donc à présenter au cas par cas. »



JULIEN DARTHOU, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION PG

UN FINANCEMENT clés en main pour vous aider à concrétiser vos devis

Atouts gaz



cement de leur appareil à gaz », poursuit Julien Darthou. L'idée est de proposer un service supplémentaire dont vos clients pourront se saisir par l'intermédiaire d'un professionnel de confiance. Mais comme le rappelle la mention légale « *Un crédit vous engage et doit être remboursé* », « *Le financement est une aide pour convertir un devis chez un client qui ne dispose pas immédiatement des liquidités pour faire faire les travaux. Cette solution devra donc être présentée au cas par cas* », précise-t-il. C'est aussi un levier pour « *upgrader* » votre proposition technique. « *Le crédit ouvre la possibilité de proposer des solutions plus qualitatives et mieux adaptées, telles qu'une régulation performante plutôt qu'un simple thermostat, ou une chaudière avec ballon plutôt qu'un système à micro-accumulation* », complète Joaquim Fernandez de Castro, président d'habitA+. « *Il est essentiel que les PG intègrent le financement dès le début de leur approche commerciale, comme un argument à part entière. Cela doit devenir un réflexe : présenter systématiquement une solution de financement permet de structurer l'offre, de rassurer le client et de faciliter sa prise de décision* », conseille Vincent Dos Santos.



Un coup de pouce supplémentaire à l'occasion du Printemps de la décarbonation

Cette solution est lancée à l'occasion du Printemps de la décarbonation qui se déroule du 1^{er} avril au 30 juin 2026. Et ce n'est pas un hasard car plusieurs offres complémentaires vont venir alléger le montant de la facture et du crédit. Comme chaque année, les distributeurs adhérents de Coédis et des industriels engagés adhérents d'Uniclimate proposeront des réductions sur des produits français pour la plupart. L'Association PG a également dégagé un budget afin d'abonder cette offre. Un client qui souscrit un Prêt transition énergétique auprès de Sofinco sur votre recommandation ou toute autre banque dans une logique d'ouverture bénéficiera d'une



Ce type de financement permet de répondre à une dépense imprévue, en la rendant plus accessible et plus douce à supporter pour les particuliers. Il offre également, pour nous

installateurs, une double sécurité :
- celle du bon paiement de notre prestation,
- et celle de l'augmentation du panier moyen. »

JOAQUIM FERNANDEZ DE CASTRO, PRÉSIDENT D'HABITA+

Nous apportons ainsi une réponse aux attentes des consommateurs désireux de remplacer leur vieille chaudière

par une chaudière gaz THPE ou une PAC hybride, performante et connectée/ L'offre PG est attrayante et simple à proposer. Pour amplifier son impact, nous avons profité de la dynamique du Printemps de la décarbonation »

PASCAL HOUSSET, TRÉSORIER DE L' ASSOCIATION PG



réduction supplémentaire de 400 euros HT. « *Nous espérons que cela fonctionnera comme un catalyseur pour nos adhérents, et que vous n'hésitez pas à en parler à vos clients. C'est un outil formidable pour transformer les devis en travaux, mais aussi générer des économies d'énergie et de CO₂ pour vos clients. La filière gaz est robuste et force de propositions. Faisons-le savoir* », conclut Pascal Housset, trésorier de l'Association PG. ●

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ABONDEMENT DE L'ASSOCIATION PG

Dans le cas où votre client bénéficie d'une offre de financement (Sofinco Eco Transitions) ou d'un prêt souscrit auprès d'une autre banque :

- Vous pouvez appliquer la remise de 400 euros HT sur votre facture.
- L'Association PG vous rembourse sur présentation :

- 1 Devis avec mention « Printemps de la Décarbonation » – Chantier avec financement (sous validation de l'Association PG) : - 400 € HT
- 2 La facture avec mention « Printemps de la Décarbonation » – Chantier avec financement : - 400 € HT
- 3 L'offre de financement signée
- 4 Le CC2

Les 1 000 premiers dossiers seront abondés à cette hauteur.

À noter, les dossiers pourront être validés de manière rétroactive entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026. Cette offre est non cumulable avec les autres offres de la filière gaz, à savoir la prime conduit de fumée et la prime décarbonation (conversion fioul vers gaz).

Quoi de neuf ? le Gaz !

PAC HYBRIDE le meilleur du gaz et de l'électricité !

La PAC hybride est un équipement qui combine une pompe à chaleur air/eau et une chaudière THPE. Elle allie performance, confort, économies et écologie !

COMMENT FONCTIONNE UNE PAC HYBRIDE ?

- **Production de chauffage et d'eau chaude en toutes circonstances** : la PAC air-eau et la chaudière peuvent fonctionner indépendamment ou ensemble, pour un rendement toujours optimisé.
- **Régulation intelligente** : elle permet d'utiliser l'énergie la plus avantageuse en fonction du confort souhaité, du prix des énergies ou encore des émissions de CO₂.

QUELLES DIFFÉRENCES PRINCIPALES ENTRE UNE PAC HYBRIDE ET UNE PAC AIR-EAU ?

- **Biénergie** : la PAC hybride combine les avantages d'une PAC air-eau et du chauffage au gaz. Elle peut, ou non, être installée en complément d'une chaudière THPE existante.
- **Confort** : la présence de la chaudière garantit un confort, même en période de grand froid. Et vous êtes plus sereins en cas de panne temporaire d'un des deux matériels.

QUEL EST LE COÛT D'INVESTISSEMENT ET LES AIDES DISPONIBLES ?

- **Coût compétitif** : bien dimensionnée, la PAC hybride est compétitive à l'achat (4 à 6 kW pour

une maison individuelle, voire 8 kW pour les logements les plus déperditifs).

- **Aides financières** : vous bénéficiez de nombreuses aides publiques pour l'installation, ce qui rend l'investissement encore plus accessible.
- **Installation simple** : pas de gros travaux nécessaires, vous pouvez conserver les radiateurs existants.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES SUR MA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ?

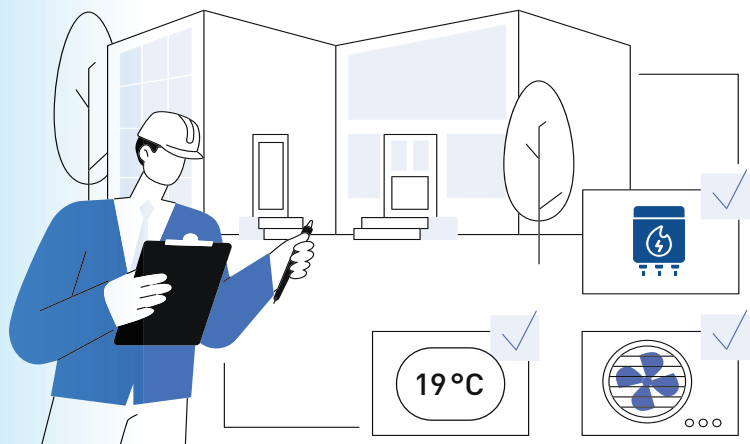
- **Économies d'énergie** : vous pouvez réduire votre facture d'énergie de 40 % par rapport à une ancienne chaudière.
- **Facture optimisée** : grâce à des offres d'électricité à pointe mobile, comme le tarif TEMPO, vous profitez des meilleurs prix si vous réduisez vos consommations lors des pics hivernaux.

POURQUOI EST-CE UN CHOIX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ?

- **Réduction des émissions de CO₂** : en remplacement d'une ancienne chaudière, la PAC hybride permet de réduire vos émissions de CO₂ de 70 %⁽¹⁾.
- **Impact sur votre DPE** : vous améliorez de manière significative votre étiquette DPE (+2 classes en moyenne).
- **Compatible gaz vert** : la chaudière est compatible avec le gaz vert sans aucun réglage particulier, un atout supplémentaire pour l'environnement.

LA PAC HYBRIDE représente donc un choix à la fois économique, pratique et respectueux de l'environnement. Elle vous assure un confort optimal en toutes saisons, avec des économies notables et une réduction de votre empreinte carbone.

[1] Réduction des émissions de CO₂ calculée par rapport à une chaudière au gaz d'ancienne génération. Les hypothèses de calcul s'appuient sur la méthode 3CL - 2021 pour une maison moyenne de 110 m² dont le degré d'isolation thermique est dans la moyenne du parc (tranche d'années de construction typique : 1975 à 1981 et située en zone climatique H2), avec une hypothèse de besoin de chauffage de 10 MWh/an et de besoin d'eau chaude sanitaire de 1 MWh/an.



Plus d'information sur :



www.lesprofessionnelsdugaz.com



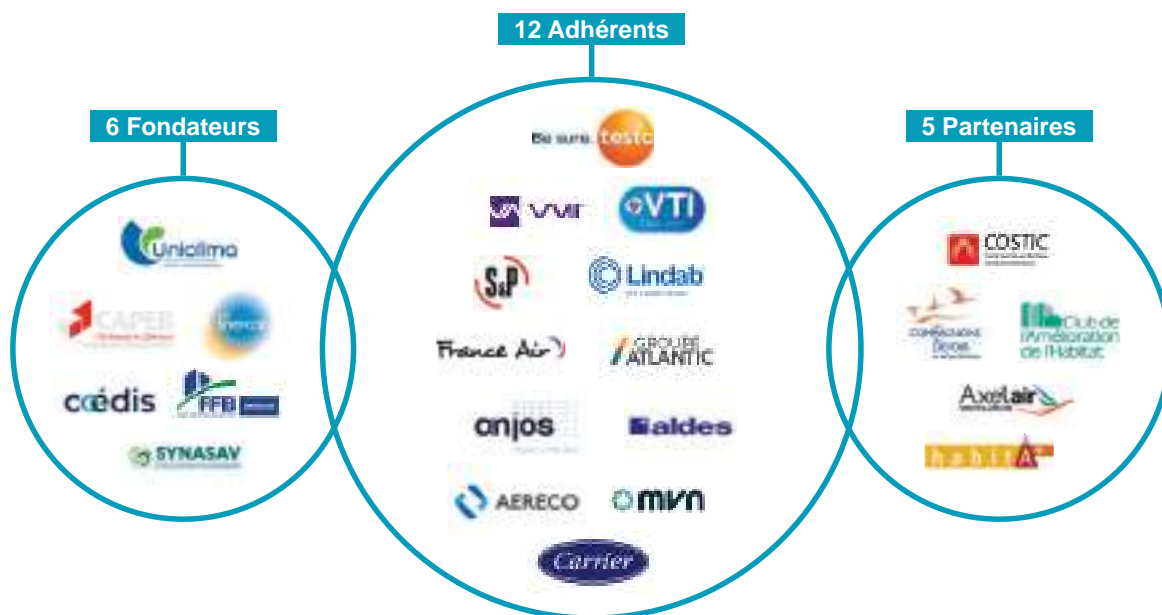
PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE





ASSOCIATION FRANÇAISE DE LA VENTILATION

L'Association Française de la Ventilation a vocation à rassembler tous les professionnels de la ventilation mécanique, pour les bâtiments résidentiels individuels ou collectifs comme pour les bâtiments tertiaires.



La mission de l'AF Ventilation :
promouvoir et développer l'installation de systèmes de ventilation mécanique performants, modulant les débits et/ou à récupération d'énergie, dans les bâtiments résidentiels et tertiaires.

Réduire les consommations d'énergie est une priorité.

Mais à quoi bon un bâtiment rénové s'il devient un espace confiné, où l'air se dégrade

et où la santé des occupants est impactée ?

La recherche de performance énergétique ne peut se faire au détriment de la qualité de l'air intérieur (QAI). Elle doit, au contraire, s'y associer pleinement. Une ventilation mécanique performante permet de réduire les consommations d'énergie tout en assurant un renouvellement d'air maîtrisé, garant d'une bonne QAI pour un ratio investissements/gains pertinent.

L'AF Ventilation s'engage pour :

- développer les formations et compétences des entreprises ;
- faire converger les exigences réglementaires des bâtiments existants vers celles du neuf ;
- améliorer la prise compte de la ventilation mécanique dans le DPE ;
- obtenir que la ventilation mécanique fasse l'objet d'un diagnostic au même titre que l'installation électrique et/ou de gaz, lors de la vente ou de la mise en location d'un logement.



Vous disposerez prochainement sur le site de l'AF Ventilation des outils de communication et de diagnostics vous permettant d'informer vos clients et de promouvoir votre professionnalisme.

Pour plus d'information :
<https://afventilation.org/>

Contact :
secretariat@afventilation.org

MATÉRIELS NON NF :

que faire en cas de kits de raccordement gaz non conformes ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout kit de raccordement gaz non NF est interdit et donne lieu à une anomalie A2 sur le point de contrôle 7a3. Quelques conseils pour être en règle ! **PAR FRANCK ROUX**

Rappel réglementaire

La réglementation concernant l'obligation de marquage NF pour les kits de raccordement gaz des dossierets de chaudières neuves est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour le robinet, puis au 1^{er} mars 2022 pour les tubulures. Il existait une tolérance pour les chaudières déjà en stock, qui a pris fin au 1^{er} juillet 2024. Dès lors, tout kit de raccordement installé doit comporter un marquage NF. Lors de l'installation d'un dossieret de chaudière, un kit de raccor-

dement composé d'un kit de tuyauteries gaz (raccord et tubulure) et/ou d'un robinet non marqués NF fait désormais l'objet d'une anomalie A2 en partie neuve et une anomalie A1 en partie existante sur le point de contrôle 7a3 du référentiel utilisé par les organismes habilités (Copraudit, Dekra, Qualigaz Evonia.)

- Le robinet gaz doit être marqué NF ROB GAZ.
- La tuyauterie gaz et/ou son raccord doivent être marqués NF RAC Gaz.



Ce logo se retrouve sur l'emballage et/ou sur la notice d'utilisation du produit

POUR RAPPEL, LES DÉFINITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT

A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

PARTIE NEUVE : installation neuve ou partie neuve de l'installation complétée ou modifiée.

PARTIE EXISTANTE : partie existante de l'installation.

Que faire en cas de détection dans un stock de distributeur ?

Désormais, lorsque vous sortez un appareil de chez un distributeur, pensez à vérifier qu'il porte bien les marquages NF, tant sur la tuyauterie du kit de raccordement que sur le robinet. Cette vérification peut être faite à tout moment : lorsque vous prenez l'appareil chez le distributeur, lorsque vous le réceptionnez chez vous ou lorsque vous le livrez sur le chantier. **Si vous détectez un matériel non NF, ne le posez pas !**

- 1** Vous alertez le distributeur chez qui vous vous êtes procuré ce matériel non conforme.

- 2** Et vous alertez habitA+, de façon à ce que l'association porte une action auprès du distributeur pour lui rappeler la réglementation et qu'il supprime ces matériels non NF de ses stocks.

Contactez votre délégué régional habitA+ ou le standard d'habitA+ au 01 89 70 14 34.

En parallèle, achetez immédiatement un matériel NF équivalent pour finaliser l'installation et pouvoir la mettre en service dans le respect de la réglementation en vigueur.

Quels éléments justificatifs fournir ?

Joignez à votre signalement une photo du matériel non NF prouvant l'absence

de marquage NF, le bon de commande ainsi que le bon de livraison.

Quoi de neuf ?

le Gaz !

GAZ VERT : un geste simple et peu onéreux en faveur du climat

Pour bénéficier du confort et de la simplicité du gaz tout en faisant un geste fort pour la planète, il existe une solution très rapide à mettre en œuvre : souscrire un contrat gaz vert.

LE GAZ VERT, C'EST QUOI ?

► Le gaz vert est une énergie 100 % renouvelable (on parle aussi de biométhane). Il est produit en France à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets du territoire, dans des unités de méthanisation réparties sur tout le territoire. Son bilan carbone est donc quasi neutre.

► On a produit en 2024 l'équivalent de la consommation de plus de 2,5 millions de logements neufs se chauffant au gaz, soit la consommation des habitants des métropoles de Lille, Lyon et Nantes réunies !

► Plus d'information sur www.choisirlegazvert.fr

EST-CE QUE MES APPAREILS SONT COMPATIBLES GAZ VERT ?

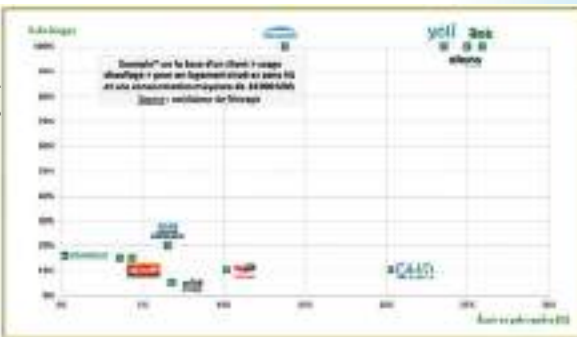
► Oui, tous les appareils gaz sont totalement compatibles avec le gaz vert, de 1 à 100 % de gaz vert. Votre Professionnel du Gaz peut même coller l'étiquette « Compatible Gaz vert » sur votre appareil.

POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT GAZ VERT ?

► Souscrire une offre de gaz vert permet tout à la fois de décarboner son mode de chauffage et de soutenir le développement de la production de gaz d'origine renouvelable en France. C'est un geste concret en faveur de la transition énergétique.

COMBIEN ÇA COÛTE DE SE CHAUFFER AU GAZ VERT ?

Source : Médiateur national de l'énergie - janvier 2026



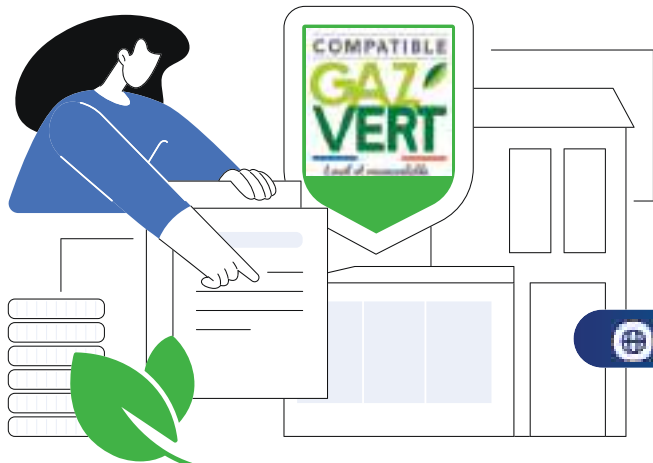
► Faites vos propres simulations sur <https://www.energie-mediateur.fr>

► Contrairement aux idées reçues, la différence de prix n'est pas si importante. Chez certains fournisseurs, l'augmentation n'est que de 4 % pour 15 % de gaz vert et de 14 % pour 100 % de gaz vert (étude CRE janvier 2026).

► En moyenne, pour un client moyen chauffé au gaz, le surcoût d'une offre 100 % gaz vert est de l'ordre de 15 à 30 %.

SI JE PRENDS UN CONTRAT AVEC 100 % DE GAZ VERT, MON APPAREIL SERA-T-IL RÉELLEMENT ALIMENTÉ EN GAZ VERT ?

► Pas en réalité en effet. Cependant, votre fournisseur s'engage à mettre sur le réseau la quantité de gaz vert que vous consommez et ceci grâce aux garanties d'origine. Le système est équivalent aux contrats d'électricité verte.



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

Plus d'information sur :



www.lesprofessionnelsdugaz.com



Ce message est destiné à vos clients. Photocopiez-le pour pouvoir le remettre en nombre.



CLIMATIK' : la nouvelle arme fatale pour préconiser la meilleure solution

Florent Desroches et **Julien Vines** sont convaincus du potentiel de la PAC hybride pour inciter leurs clients à conserver le gaz. Depuis leur espace professionnel du site PG, ils ont pu tester ClimatiK'. Ce nouveau simulateur mis à disposition par l'Association PG leur permet de renforcer leur argumentation en faveur des solutions gaz. **PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET**

ClimatiK' est un simulateur multi-marque, multimatériel et multi-énergie développé par la société

G1Besoin. Unique en son genre, l'outil permet de calculer les déperditions et le dimensionnement des installations de chauffage, selon la norme de référence NF EN 12831 qui fait foi en cas de litige (voir l'article dans *Revue G 61*).

Pour les utilisateurs, son utilisation implique de saisir un grand nombre d'informations précises qui peuvent être constatées sur place, extraites d'un DPE et demandées au client. « Pour faire un dimensionnement aussi juste que possible, l'outil indique les informations qu'il faut recueillir et cela va bien au-delà de celles auxquelles on pense spontanément », explique Julien.

Aller plus loin que les autres

Florent a apprécié de pouvoir compter sur l'assistance live d'un conseiller ClimatiK' sur cette première étape qui renforce le positionnement des PG. « À travers nos questionnements, nous montrons aux clients que notre approche est rigoureuse et qu'elle vise à ajuster notre préconisation à la configuration et aux besoins réels », estime-t-il.

À partir du calcul des déperditions d'énergie et de la puissance nécessaire, ClimatiK' indique ensuite le type de matériel (chaudière, PAC air/air, PAC air/eau ou PAC hybride) ainsi que le modèle le plus adapté au besoin. Pour parvenir à cette proposition, ClimatiK' compare toutes les solutions par émission de CO₂, montant d'investissement et coûts d'utilisation, en intégrant les aides financières et les



restes à charge. Julien apprécie de pouvoir ainsi « découvrir des marques différentes de celles que l'on installe d'habitude ». Pour Florent, cela fait de ClimatiK', « un outil très complémentaire d'autres simulateurs comme Perrenoud – pensé pour les bureaux d'études et donc plus compliqué – mais aussi des simulateurs fabricants – plus simples mais ne proposant pas d'alternative à la marque ».

Un book « maison » remis au client

ClimatiK' produit automatiquement deux documents : le document technique, d'une vingtaine de pages, pour le PG et le

document client, plus léger, qui présente la solution proposée. Ce document, qui contient la note de dimensionnement, mais aussi les attestations RGE et décennale, est personnalisable avec le logo et des documents de l'entreprise. Il suffit d'un clic pour le partager avec le client depuis le simulateur. « En simplifiant notre communication avec le client sur un sujet aussi technique, ClimatiK' aide très concrètement notre développement sur la PAC hybride », conclut Julien. ●

L'accès au logiciel ClimatiK' se fait via le site lesprofessionnelsdugaz.com.



« Nous avons besoin qu'un maximum de nos techniciens se forment au CONFORT DES UTILISATEURS »

Dans le Loiret, **Florent Desroches** mise sur le professionnalisme de ses équipes et leur réactivité en maintenance et dépannage pour faire connaître JOB45 – Axénergies Orléans. Au quotidien, il se bat également pour convaincre tous ses clients que le gaz, contrairement à ce que certains se sont laissé dire, reste une énergie souvent incontournable en rénovation. **PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET**

LE PARCOURS de Florent Desroches

À 15 ans, Florent Desroches n'avait aucune idée du métier qu'il voulait exercer. « C'est à la lecture d'un catalogue des différentes formations métiers possibles que j'ai appris l'existence du métier de plombier chauffagiste. Et je me suis dit : pourquoi pas ! » C'est donc un peu par hasard et à l'occasion d'une immersion qu'il a eu une révélation pour la maintenance. Titulaire du CAP BEP de chauffagiste, Florent s'est ensuite spécialisé dans le cadre d'un CFP⁽¹⁾ maintenance. Après une dizaine d'années comme technicien, il s'est progressivement éloigné des chantiers en devenant magasinier, puis responsable du chiffrage des chantiers de la même entreprise, avant de tenter une expérience de commercial chez un grossiste. En 2014, il revient à son métier d'origine en créant JOB45 qui a, depuis, rejoint le réseau national Axénergie.

(1) contrat de formation professionnelle

Pourquoi vous êtes-vous très tôt spécialisé dans la maintenance ?

Florent Desroches : Dès mes premiers pas dans le métier, j'ai découvert que j'appréciais davantage de passer rapidement d'une intervention à une autre plutôt que les gros chantiers qui mobilisent longtemps chez un même client. J'ai besoin que ça bouge et d'avoir le sentiment d'apporter aux

clients des solutions qui leur permettent de retrouver du confort. Globalement c'est surtout la relation client qui m'importe et elle est plus gratifiante en dépannage. Aujourd'hui, si j'apprécie d'intervenir sur des chantiers, en urgence ou chez un client historique que je connais bien, j'aime aussi beaucoup me consacrer au développement de l'entreprise.

Quelle a été la clé de la croissance de votre entreprise depuis 2014 ?

F. D. : Quand j'ai repris Job Plomberie chauffage, une entreprise spécialisée en maintenance avec 400 contrats d'entretien, j'étais convaincu que la réactivité était le nerf de la guerre. Face aux mastodontes du secteur, pouvoir apporter une réponse en 24 à 48 heures était et reste très différenciant. L'idée n'est pas de réparer systématiquement tout de suite mais, au moins, de se déplacer pour procéder à la mise en sécurité et apporter une réponse à un client souvent en détresse. Concrètement, cela suppose d'être en mesure de pouvoir prendre tous les appels et, grâce à la bonne saisie de la fiche client, d'envoyer le bon technicien (poseur ou dépanneur...) avec le matériel adapté sur chaque intervention. C'est comme cela que le bouche-à-oreille s'est mis en place et que nous frôlons aujourd'hui les 700 contrats d'entretien !

Comment êtes-vous parvenu à développer une telle réactivité ?

F. D. : Il a fallu s'entourer de véritables professionnels – nous sommes rapidement passés de 2 à 7 salariés – et s'équiper des bons outils. En 2018, nous avons adhéré à la coopérative Axénergie qui a mis à notre disposition un site internet efficace et une application de visio-assistance Urgentime. Celle-ci nous aide à comprendre le problème sans avoir à nous déplacer, à préparer un devis et à prévoir les équipements nécessaires en amont. Cela a été déterminant pour gagner un temps toujours plus précieux pour nous comme pour nos clients.

Que représente le gaz dans votre activité aujourd'hui ?

F. D. : Le gaz représente 80 % de nos interventions. En 2025, nous avons installé 25 chaudières, une PAC hybride et trois PAC élec, mais l'activité est en légère baisse. Je crois toutefois que cela correspond moins à un véritable rejet du gaz qu'à une adaptation mécanique aux politiques actuelles d'aides publiques.

En réalité, la plupart des clients demandent des PAC sans vraiment en connaître les performances fonctionnelles, économiques ou environnementales. Les aides les empêchent de voir que ces performances



ORLÉANS



DATE DE CRÉATION
2014

NOM DU DIRIGEANT
Florent Desroches

ACTIVITÉS
Plomberie, chauffage
(installation, maintenance,
dépannage)

**SECTEURS
PRIORITAIRES**
Particuliers

EFFECTIF 8



<https://www.axenergie.eu/agences/93-job-45->



Job 45 intervient dans un rayon de 35 km autour d'Orléans.

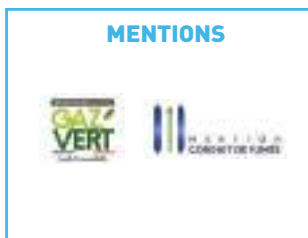


Sur ce type d'intervention, Job 45 utilise un outil de congélation de tuyauteries qui permet de maintenir les circuits en pression sans vidange.



Avec 700 contrats d'entretien, la maintenance est son fer de lance.

« Une fois sur trois, en leur parlant de confort ou en soulevant les contraintes posées par les PAC, on parvient à convaincre les clients de conserver le gaz. »



MENTIONS



Job 45 est adhérent d'Axenergie, réseau dont la vocation est de soutenir des entreprises indépendantes dans leur développement et de mutualiser les compétences.

ne justifient en rien ce choix, a fortiori en acceptant un coût deux fois plus élevé que pour une chaudière.

Concrètement, quels sont vos arguments pour inciter vos clients à conserver le gaz ?

F. D. : Il suffit parfois de parler de la nécessité de réaliser des travaux d'isolation coûteux avant la pose d'une PAC... ou, autre variante, de l'impossibilité de les réaliser après,

au risque de dégrader la performance et la durée de vie du système thermique.

J'essaie généralement de leur parler de confort, par exemple, de leurs besoins en eau chaude sanitaire. Une chaudière va chauffer quotidiennement les 40 litres d'eau qui correspondent à leurs besoins. Avec une PAC, ce sont systématiquement et en continu 150 à 190 litres qui sont chauffés ! Cette aberration

économique et écologique permet de questionner la prétendue supériorité des PAC. Parler ensuite de gaz vert et du fonctionnement intelligent des PAC hybrides suffit à faire prendre conscience aux clients qu'il existe d'autres solutions qui conjuguent la décarbonation des usages et le confort auquel ils sont très attachés. ●

« Malgré un contexte difficile, le gaz a encore DE BEAUX JOURS DEVANT LUI »

À Castelsarrasin en Tarn-et-Garonne (82), **Julien Vines** et **Marie Vines** (neveu et tante) pilotent désormais ensemble l'entreprise familiale créée il y a 55 ans. Dans un contexte plus compliqué que par le passé, ils ont fait le choix de la diversification. Julien a affuté ses arguments pour défendre les atouts du gaz qui reste, pour lui, la meilleure énergie de chauffage.

PROPOS RECUEILLIS PAR YANN CABARET

LE PARCOURS de Julien Vines



En 1971, Alberto - le grand-père de Julien Vines et le père de Marie - créait son entreprise de plombier chauffagiste où, des années plus tard, ses quatre enfants sont venus travailler avec lui. C'est donc tout naturellement que Julien s'est passionné pour le métier et qu'il a fait ses armes en famille. « Dix années au cours desquelles j'ai tout appris ou presque aux côtés de passionnés aux mains d'or », se souvient-il. Après avoir découvert d'autres pratiques dans une entreprise toulousaine puis au sein de la mairie de Castelsarrasin, il choisit de revenir au bercail en 2022. D'abord comme salarié puis, quand son père et ses oncles ont décidé de prendre leur retraite, en prenant la direction avec sa tante Marie (qui travaille depuis 40 ans au sein de l'entreprise). Et donc, toujours, en famille.

Comment s'est organisée la reprise de l'entreprise familiale ?

Julien Vines : Avec Marie, nous étions bien placés pour apprécier la valeur de ce que les membres de notre famille avaient bâti pendant 55 ans. C'est un capital que nous avons évidemment à cœur de préserver et de développer. PG, comme mes oncles, j'ai pu m'appuyer sur la réputation de savoir-faire et de

proximité de l'entreprise, tout en essayant d'y apporter une nouvelle dynamique. Depuis deux ans, nous avons commencé à étendre notre périmètre d'action à l'échelle du département, à développer de nouvelles activités (le photovoltaïque, la VMC et la recherche de fuite...) et à donner à l'entreprise plus de visibilité sur les réseaux sociaux. Cela s'est aussi accompagné d'un renouvellement de l'effectif, passé de cinq à neuf personnes, grâce au recrutement de techniciens-dépanneurs et d'installateurs.

Quelle est la dynamique du marché pour l'énergie gaz sur votre périmètre ?

J. V. : Le gaz représente 55 % de notre activité : 20 % en installation et 80 % en maintenance. Quelques communes sont reliées au réseau et nous assurent une bonne dynamique sur la maintenance. Un de nos techniciens va d'ailleurs prochainement se former pour avoir l'appellation PG Maintenance. Côté installations, même si, avec 22 chaudières et 4 PAC hybrides, 2025 a été correcte, nous ressentons les effets des politiques publiques qui poussent résolument à l'électrification des usages. Les clients qui anticipent le remplacement de leur chaudière souhaitent souvent quitter les énergies fossiles et basculer sur les PAC air/eau ou air/air.

Dans ce contexte, comment continuez-vous à vous développer ?

J. V. : À court terme, c'est la dynamique en maintenance qui va porter notre croissance. La contraction du pouvoir d'achat pousse de nombreux clients à faire durer au maximum leur installation au lieu d'anticiper son remplacement. Cela génère des interventions plus fréquentes. Quand ils décident de remplacer leur appareil, c'est généralement parce qu'il a fini par lâcher et les décisions sont prises dans l'urgence. Ils rechoisissent alors le gaz parce que c'est plus simple et rapide que de basculer sur une PAC, qui est, il faut le reconnaître, plus onéreuse à l'achat, d'autant que les aides publiques sont longues à obtenir.

Restez-vous optimiste sur l'évolution du marché gaz ?

J. V. : À court terme, les tendances actuelles n'ont rien de réjouissant, mais je reste optimiste sur le long terme. Aujourd'hui, le marché pâtit de choix politiques défavorables au gaz, mais je veux croire qu'ils ne seront pas forcément reconduits à l'avenir. Par ailleurs, le gaz a encore de beaux jours devant lui. Il reste, selon moi, la meilleure énergie pour le chauffage et une des moins chères actuellement. Enfin, je suis persuadé que la montée en puissance



CASTELSARRASIN



DATE DE CRÉATION

1971

DIRIGEANTS

Julien Vines (président),
Marie Vines (directrice générale)

ACTIVITÉS

Chauffage gaz, fioul, PAC, VMC,
photovoltaïque, recherche de
fuite, plomberie, maintenance
SAV et entretien gaz, fioul, PAC

SECTEUR PRIORITAIRE

Particuliers

EFFECTIF

9



Site Internet en construction



L'entreprise Vines étend son activité sur tout le département du Tarn-et-Garonne.

« Avec la PAC hybride nous avons une belle carte à jouer pour maintenir le gaz chez les clients que nous réussissons à faire réfléchir en termes de coût global. »



55%

**DE PART DU GAZ
DANS L'ACTIVITÉ**



L'entreprise Vines, une affaire de famille. Sur la photo, les trois générations qui ont été aux commandes de l'entreprise.



Dans l'existant, installer une PAC hybride permet de rénover son installation de chauffage et de décarboner à moindre coût.

actuelle du gaz vert dans le réseau va nous aider à répondre aux désirs légitimes des clients de décarboner leur chauffage.

Les PAC hybrides représentent-elles une alternative pertinente sur votre secteur ?

J. V. : Depuis trois ans, on voit l'hybridation (gaz mais aussi propane et

même fioul) gagner du terrain. Lorsque l'on raisonne en coût global, les PAC hybrides peuvent être compétitives même sans bénéficier d'aides équivalentes aux PAC électriques. Quand on pose une PAC électrique en rénovation, il faut souvent aussi prévoir des travaux d'isolation thermique qui augmentent l'investissement de départ. Si les travaux sont lancés une fois la PAC instal-

lée, celle-ci va perdre en performance et en durée de vie. Elle aura été surdimensionnée, ce qui s'accompagnera de cycles de fonctionnement plus courts et fréquents. Une PAC hybride par principe sous-dimensionnée laisse, au contraire, au client la liberté de transformer son logement quand il le souhaite et, surtout, quand il le peut. ●



3^e programmation pluriannuelle de l'énergie : LE GAZ VERT RECONNU !

La 3^e programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) fixe les objectifs énergétiques de la France à 2035. Attendue depuis plusieurs mois, elle a été publiée par décret le 13 février 2026. Élément positif pour la filière gazière, le gaz vert y est explicitement reconnu comme un vecteur de décarbonation. **PAR DOMINIQUE ORTIN-MEAUX**

La programmation pluriannuelle de l'énergie est l'un des piliers de la stratégie française énergie climat, qui trace la route vers la neutralité carbone de notre pays en 2050, en fixant les grands objectifs de consommation et de production d'énergie jusqu'en 2035. Initiée dès 2021, elle a fait l'objet de multiples discussions et concertations et a finalement été publiée par décret le 13 février 2026. Elle fixe plusieurs priorités : garantir la souveraineté énergétique de la France, rendre l'énergie accessible, décarboner le mix énergétique et permettre l'accès à des mobilités bas carbone. Elle confirme l'objectif d'atteindre 70 % d'énergie décarbonée dans les consommations d'énergie du pays en 2035, tous secteurs confondus. Sans surprise, la PPE 3 fait la part belle à l'électricité, tant en production qu'en consommation. Elle s'appuie sur la relance du nucléaire avec la prolongation des réacteurs existants lorsque la sûreté le permet et la construction de six nouveaux réacteurs EPR2 et huit autres en option. Elle confirme la volonté

d'électrifier intensivement les usages, malgré le ralentissement des consommations constaté actuellement. Face à l'incertitude du rythme d'électrification des usages, la PPE3 prévoit une clause de revoyure dès 2027. L'élaboration d'un plan d'électrification est également lancée. « *En ce sens, la PPE3 constitue plus une ambition qu'une programmation* », analyse Frédéric Aguilé, Délégué Marketing Stratégique chez GRDF.

Des bonnes nouvelles pour le gaz

Cette loi de programmation est toutefois déterminante pour la décarbonation de l'économie française et l'accélération de la production de gaz renouvelables et bas carbone dans nos territoires. Pour la première fois de manière aussi explicite, elle reconnaît que le gaz vert – le biométhane – est un moyen concret de réduire les émissions de CO₂, et reconnaît ses externalités positives (revenus complémentaires du monde agricole, intérêt du digestat comme fertilisant naturel, etc. « *Le gaz*

vert trouve ainsi toute sa place parmi les énergies renouvelables. Toute la filière s'en félicite », poursuit-il.

Élément positif : avec 44 TWh de biométhane injecté, les objectifs de production à 2030 sont relativement proches des ambitions de la filière et de la dynamique observée sur le terrain. Pour mémoire, les capacités d'injection sont actuellement de 16 TWh et 1 600

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA PPE 3

Consommation d'énergie finale

Part d'énergie décarbonée consommée

Production d'électricité décarbonée

Consommations de gaz renouvelable

Consommations d'origine fossile



« **Le gaz renouvelable est reconnu comme un vecteur de décarbonation.**

C'est la première fois que c'est aussi explicite dans une loi de programmation. C'est une grande avancée pour notre filière. »

FRÉDÉRIC AGUILÉ, DÉLÉGUÉ MARKETING STRATÉGIQUE, GRDF

nouveaux projets de méthanisation sont déjà enregistrés. À l'horizon 2035, les objectifs sont plus flous : entre 47 et 82 TWh en 2035. « *Il est regrettable que la borne haute (82 TWh), plus proche des ambitions de la filière, n'ait pas été retenue comme seule cible à horizon 2035. D'autant plus que le biométhane est la seule énergie renouvelable ayant dépassé les objectifs fixés par la PPE précédente* », regrette-t-on chez GRDF. L'enjeu pour la filière gaz jusqu'à la clause de revoyure sera de poursuivre la dynamique gaz vert et de démontrer la viabilité des technologies émergentes comme la gazéification hydrothermale et la pyrogazéification.

L'ouverture d'une concertation sur la trajectoire des certificats de production de biogaz (CPB) post-2028 est prévue. Un signal très attendu par l'ensemble des acteurs de la filière, à la fois pour faciliter la bascule des sites en cogénération vers l'injection de biométhane dans le réseau et pour sécuriser de nombreux projets actuellement dans la file d'attente.

STRATÉGIE FRANÇAISE ÉNERGIE CLIMAT (SFEC)

La SFEC trace la feuille de route de la France sur l'énergie et le carbone. Objectif principal : atteindre la neutralité carbone en 2050 et sortir progressivement des énergies fossiles.

LA SFEC SE DÉCLINE EN 3 VOILETS COMPLÉMENTAIRES

Stratégie nationale bas carbone (SNBC)	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)	Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
Elle définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Ce document présente la politique énergétique de la France pour répondre aux enjeux de consommation et de production d'énergie.	Il vise à adapter notre territoire aux impacts visibles et attendus du changement climatique d'ici 2100 : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, etc. Objectif : protéger la population et construire la résilience de la société française.
<p>▼</p> <p>La publication de la SNBC3 est attendue pour le printemps 2026.</p>	<p>▼</p> <p>La PPE3 couvre la période 2026-2035. Elle a été publiée le 13 février 2026.</p> <p>▼</p> <p>Elle s'accompagne d'une stratégie de développement des mobilités propres.</p>	<p>▼</p> <p>Le 3^e plan a été publié le 10 mars 2025</p>

Des intentions pour la décarbonation du chauffage qui interrompt

La PPE3 mentionne une cible de réduction de 20 % du nombre de chaudières entre 2023 et 2030, soit environ 350 000 chaudières en moins par an. « *Alors que nous sommes déjà à mi-chemin de cette période, on peut s'interroger sur la crédibilité d'un tel chiffre compte tenu du rythme observé depuis 2023*, relève Frédéric Aguilé. *La décarbonation doit passer par une baisse des consommations, qui est déjà en marche, et non par celle du nombre d'équipements.* » À ce titre, les PAC hybrides font partie des solutions efficaces pour décarboner et réduire les consommations énergétiques dont les PG doivent se saisir. Présentant de très bons rendements, elles se montrent très utiles pour jouer la complémentarité entre les énergies, soutenir le réseau électrique quand nécessaire. C'est donc une des solutions qui sera très utile pour atteindre les différents objectifs de la PPE. ●

2023	2030	2035
1 510 TWh	1 243 TWh	Environ 1 100 TWh
42 %	60 %	70 %
458 TWh	585 TWh	650 à 693 TWh
9 TWh (16 TWh en 2025)	44 TWh	47 à 82 TWh
900 TWh	500 TWh	330 TWh

Source : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/2026/ppe3.pdf?v=1770958215>



POMPE À CHALEUR HYBRIDE

Le gaz et l'électricité, c'est comme le ketchup et la mayo. Pourquoi choisir quand on peut combiner ?

En associant gaz et électricité, la **PAC hybride** permet un chauffage plus performant⁽¹⁾ qui contribue à la décarbonation⁽²⁾ de la France.



#JustDecarb



L'énergie est notre avenir, économisons-la!



Quel que soit votre fournisseur.